

**MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES, DU BUDGET
ET DE LA PRIVATISATION**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DU BUDGET**

DIRECTION DU BUDGET

REPUBLIQUE_GABONAISE
Union – Travail – Justice



DIRECTION DU BUDGET



RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2002

A l'attention de Monsieur le Directeur Général du Budget

Juillet 2003

Table des Matières

INTRODUCTION.....	3
LE SUIVI DE L'EXECUTION DU BUDGET	4
Les recettes	4
Les dépenses	5
Le fonctionnement	7
L'investissement	7
Les prêts et avances	7
La dette	7
LA PREPARATION ET LE SUIVI DES MISSIONS DU FMI.....	8
Mission d'Octobre 2002	8
Mission de Février 2003	9
SEMINAIRES ET COLLOQUES	11
Colloque sur la gestion budgétaire dans les pays francophones d'Afrique	11
Séminaire atelier sur l'ajustement et la convergence en Afrique	13
RELATIONS AVEC LA CEMAC	16
GESTION ADMINISTRATIVE ET DU PERSONNEL	17
TRAVAUX INFORMATIQUES	18
CONCLUSION	19

INTRODUCTION

L'année 2002 aura été marquée par un ralentissement de l'activité économique (-0,2%), après une année de croissance (2,2%) et le rétablissement des discussions avec le FMI en vue de la signature d'un nouvel accord.

C'est dans cette perspective que la Direction du Budget, " bras séculier" de la Direction Générale du Budget, a travaillé. Car le désir de renouer avec la communauté financière internationale s'accompagne d'un certain nombre de conditions qui passent, entre autres, par l'assainissement des finances publiques, domaine dans lequel la Direction du Budget réalise la quasi-totalité de ses missions.

La préparation du projet de loi de finances rectificative pour l'année 2002, le suivi des discussions avec les différentes missions du FMI, l'élaboration du projet de loi de finances 2003, etc. : telles ont été les principales activités qui se sont déployées à la Direction du Budget au cours de l'année 2002.

En effet, comme au cours de l'année 2001, la Direction du Budget a connu en 2002 de multiples sollicitations. Elle a été encore, non seulement, au centre des préoccupations du Ministère par l'animation du processus budgétaire et l'assistance du Gouvernement devant le Parlement ; mais elle s'est aussi illustrée dans un ensemble d'initiatives salutaires et porteuses d'espoir dans l'amélioration de la programmation, la prévision, l'exécution et donc la gestion des finances publiques.

Le présent rapport présente, en deux principaux axes, l'essentiel des activités de la Direction du Budget en 2002.

☞ Activités statutaires de la Direction du Budget ;

☞ Activités extra - statutaires.

LE SUIVI DE L'EXECUTION DU BUDGET

La Direction du Budget a, entre autres, pour attribution le suivi de l'exécution du Budget Général de l'Etat.

Dans ce cadre, ses techniciens ont besoin de toutes les informations économiques et financières pour étayer leurs analyses. Cependant, la collecte de ces informations n'est pas aisée.

Ainsi, en ce qui concerne l'analyse des recettes, le rapprochement entre les liquidations et les recouvrements n'a pu se faire faute de statistiques sur les liquidations domaniales d'une part, et surtout à cause de la difficulté d'établir une correspondance claire entre les liquidations provenant de la Direction Générale des Impôts (DGI) et les recettes du tableau de bord budgétaire du Trésor d'autre part.

De même, s'agissant des dépenses, la comparaison du niveau des ordonnancements avec celui des décaissements a été impossible, les informations du tableau de bord budgétaire du Trésor étant agrégées. Il est impossible de savoir dans le détail, le montant des paiements effectués sur les ordonnancements émis par la chaîne de dépenses, les avances au budget ou les anticipations au Trésor.

En dépit de ces difficultés, au cours de l'année 2002, la Direction du Budget a initié quatre notes sur l'exécution du budget 2002 :

- ✍/✍ l'exécution au budget au 31 mars 2002 figurant dans la loi de finances rectificative 2002 ;
- ✍/✍ l'exécution du budget à fin mai 2002, l'objet de la note 1264/MEFBP/SG/DGB/DB adressée à la haute attention de Monsieur le Ministre d'Etat ;
- ✍/✍ l'exécution du budget à fin septembre 2002 relative à la seconde note adressée au Ministre d'Etat ;
- ✍/✍ l'exécution du budget au 30 juin 2002, intégrée dans la loi de finances initiale 2003

Au terme de l'année 2002, l'exécution du budget se caractérise par des réalisations soutenues des recettes et des dépassements au titre des dépenses publiques.

Toutefois, il faut rappeler que ces chiffres sont provisoires.

Les recettes

Au 31 décembre 2002, les recettes budgétaires recouvrées s'élèvent à 1076,8 milliards de F cfa, contre 999,6 milliards prévus, soit un taux d'exécution de 107,7%. Les ressources supplémentaires ainsi dégagées sont évaluées à 77,2 milliards de F cfa.

exécution des recettes budgétaires à fin décembre 2002

En milliards de F.cfa	LFR 2002	Exéc.au 31/12/2002	Taux d'exéc en %
RECETTES PETROLE	510,0	609,0	119,4
<i>Impôt sur les sociétés</i>	<i>263,3</i>	<i>301,5</i>	<i>114,5</i>
<i>Redevance</i>	<i>138,6</i>	<i>177,5</i>	<i>128,1</i>
<i>autres</i>	<i>108,1</i>	<i>130,0</i>	<i>120,3</i>
RECETTES HORS PETROLE dont	489,6	467,8	95,5
<i>Impôts et taxes directs</i>	<i>152,8</i>	<i>133,7</i>	<i>87,5</i>
<i>Impôts et taxes indirects</i>	<i>99,1</i>	<i>85,0</i>	<i>85,8</i>
<i>Recettes douanières</i>	<i>225,0</i>	<i>212,0</i>	<i>94,2</i>
TOTAL	999,6	1076,8	107,7

sources: DGST, Comité statistiques

Les résultats obtenus en 2002 découlent de l'exécution des recettes pétrolières qui représentent 56,6% de l'ensemble des recettes recouvrées, contre 43,4% pour les recettes hors pétrole.

Toutefois, ces réalisations sont en retrait de 82,6 milliards de F cfa par rapport à celles de l'année 2001, en raison essentiellement du recul des recettes pétrolières. En effet, les revenus issus du secteur pétrolier marquent un repli de 18,7% comparativement à l'année précédente, absorbant ainsi l'augmentation des recettes hors pétrole.

Le recul des recettes pétrolières est lié à la poursuite du déclin de la production. Entre 2001 et 2002, elle régresse de 3%, passant de 12,89 millions de tonnes en 2001 pour se situer à 12,5 millions de tonnes à la fin 2002.

S'agissant des recettes hors pétrole, bien qu'en dessous des prévisions de la loi de finances 2002, l'on observe une amélioration de leur rendement par rapport à l'année dernière (465,9 milliards de F cfa contre 407,3 en 2001), grâce aux efforts de mobilisation entrepris par les régies financières.

Les dépenses

Les dépenses publiques exécutées au cours de l'exercice budgétaire 2002 s'établissent à 943,3 milliards de F cfa, soit un taux d'exécution de 71,3% par rapport aux prévisions de la loi de finances rectificative.

Ce taux d'exécution modéré est la conséquence du non respect des engagements de l'Etat vis-vis de ses créanciers aussi bien extérieurs qu'intérieurs, en raison des difficultés à pouvoir mobiliser des ressources suffisantes.

Exécution des dépenses publiques au 31-12-02 (en milliards de F.cfa)

Nature de dépense	Dotations LFR 2002	Exécution au 31-12-02	Taux d'exécution en %
SERVICE DE LA DETTE	654,7	283,1	43,2
Dette extérieure	416,8	130,6	31,3
Dette intérieure	237,9	152,5	64,1
DGCP	87,3	64,5	73,9
Trésor	88,1	40,9	46,4
Autres dont	62,5	47,1	75,3
<i>restructuration</i>	36,0	19,5	54,1
<i>rappels</i>	5,0	6,3	126,0
<i>autres</i>	5,0	21,3	426,0
FONCTIONNEMENT	476,0	523,3	109,9
Traitements & salaires	217,0	219,3	101,1
<i>solde permanente</i>	197,6	200,3	101,4
MONP	19,4	19,0	97,9
Biens & services	132,1	140,1	106,0
<i>locations</i>	8,1	9,1	112,1
<i>entret.vehicules</i>	4,7	4,2	90,2
<i>services publics</i>	24,2	26,2	108,4
SEEG	10,2	14,4	141,9
OPT	13,1	11,8	90,2
<i>transp.& déplacem.</i>	11,8	12,8	109,1
<i>entret.fournit.adm.</i>	13,3	12,5	93,7
<i>fournit.spécif.</i>	24,5	20,5	83,8
<i>alimentation</i>	8,2	8,1	99,4
<i>autres biens & svces</i>	37,5	46,7	124,6
Transferts & interventions	126,9	163,9	129,2
<i>bourses & accessoires</i>	29,6	29,6	100,0
<i>subventions</i>	38,6	38,3	99,2
<i>sécurité & souveraineté</i>	46,7	80,5	172,5
<i>pensions</i>	7,5	11,2	149,3
<i>autres</i>	4,5	4,3	95,6
INVESTISSEMENT	161,9	136,9	84,6
<i>dont fêtes tournantes</i>	50,0	50,0	100,0
<i>financements extérieurs</i>	41,9	17,7	42,3
PRETS ET AVANCES	31,0	0,0	0,0
TOTAL	1323,5	943,3	71,3

sources: DGB, DGST, DGCP, Comité statistiques

Le fonctionnement

Prévues à 476 milliards de F cfa, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 523,3 milliards de F cfa, soit un dépassement de 47,3 milliards de F cfa.

Ce dépassement concernent principalement les dépenses ci-après :

- ✂✂ la sécurité et souveraineté : 33,8 milliards de F cfa ;
- ✂✂ des services publics : 2 milliards de F cfa ;
- ✂✂ des pensions : 3,7 milliards de F cfa ;
- ✂✂ la solde permanente : 2,3 milliards de F cfa ;
- ✂✂ des autre dépenses de biens et services : 9,2 milliards de F.cfa.

L'investissement

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 84,6%, ce qui représente 136,9 milliards de F cfa, pour une prévision de 161,9 milliards de F cfa. Ces dépenses intègrent 50 milliards de F cfa de projets liés aux « fêtes tournantes » et 17,7 milliards de F cfa de financements extérieurs.

Les prêts et avances

Au titre des prêts et avances, 23,7 milliards de F cfa ont été payés à la Compagnie Nationale Air GABON contre une prévision de 31 milliards de F cfa, ce qui représente 55,2% de la dotation. Au cours de la même année, l'Etat a reçu 6,6 milliards de F cfa de la part de l'O.P.T au titre du remboursement de la dette relative au câble sous-marin. Ce qui donne un montant de 17,1 milliards de F cfa en prêts nets.

La dette

Au cours de l'année 2002, l'Etat s'est désengagé à hauteur de 283,1 milliards de F cfa répartis comme suit :

- ✂✂ 130,6 milliards de F cfa pour la dette extérieure dont 29,5 réglés sur les échéances de 2001 ;
- ✂✂ 152,5 milliards de F cfa pour la dette intérieure , composés notamment de :
 - ?? DGCP :64,5 milliards de F cfa dont 12,4 milliards de F cfa pour les arriérés 2001 ;
 - ?? Rappels de solde : 6,3 milliards de F cfa ;
 - ?? Trésor :40,9 milliards de F cfa ;
 - ?? Restructuration ;19,5 milliards de F cfa ;
 - ?? Autres : 21,3 milliards de F cfa.

LA PREPARATION ET LE SUIVI DES MISSIONS DU FMI

La Direction du Budget a, au cours de l'année 2002, participé à la préparation des différentes missions du FMI et au suivi de celles-ci sur le terrain. Cette participation s'est concrétisée par la confection et l'analyse de plusieurs documents.

Mission d'Octobre 2002

Une mission des services du FMI a séjourné à Libreville du 22 au 31 octobre 2002. L'objectif était de conduire une revue avec les autorités gabonaises en vue de la signature, dans un avenir proche, d'un Programme.

A cet effet, la revue concernait essentiellement les points suivants :

- ?? le Projet de loi de finances pour 2003 ;
- ?? les autres secteurs de l'économie ;
- ?? l'évolution des réformes structurelles entamées.

L'examen du projet de loi de finances 2003 portait notamment sur le rapport économique et financier et les dispositions fiscales.

Les autres secteurs de l'économie qui ont été examinés sont : le secteur réel, le secteur extérieur et la balance des paiements et enfin le secteur monétaire et les institutions financières.

L'évolution des réformes structurelles entamées concernait en l'occurrence la mise en place du Projet SYDONIA des Douanes, la situation financière de la CNSS et l'avancement du programme de privatisation.

Concernant le Projet SYDONIA, il a été procédé à sa présentation. Dans un premier temps, il s'agissait d'examiner la première phase d'exécution sur les plans technologique et fonctionnel et les écarts dégagés. Ensuite, il fallait examiner les prévisions pour la deuxième phase qui comprend le plan d'application, les propositions et les recommandations.

A propos de la situation de la CNSS, les principaux points examinés sont les suivants :

- ~~de~~ la réhabilitation ;
- ~~de~~ le budget pour l'année 2002 ;
- ~~de~~ le rapport financier de l'agent comptable sur l'exercice clos au 31 Décembre 2001 ;
- ~~de~~ la Convention n°241/28/CNSS/DGCP portant régularisation et règlement définitif.

Pour ce qui est du programme de privatisation, les points abordés étaient les suivants :

- ~~de~~ la situation au 25 Septembre 2002 ;
- ~~de~~ l'assistance à la restructuration ;
- ~~de~~ le plan social ;
- ~~de~~ le budget du comité de privatisation pour 2003 ;

- ✍✍ d'aide-mémoire de la mission de supervision du projet de privatisation ;
- ✍✍ de renforcement des capacités réglementaires.
- ✍✍ de la privatisation du groupe des télécommunications (rapport de pré-qualification des investissements) ;
- ✍✍ de budget (fonctionnement et investissement) 2002 et 2003 de Gabon Poste ;
- ✍✍ de protocole d'accord de transfert des dettes d'Air Gabon à l'Etat.

Mission de Février 2003

Au cours de cette mission, plusieurs points ont été examinés, notamment l'exécution des budgets d'investissement 2001, 2002, et la prévision faite jusqu'en 2005.

Par ailleurs, il a été passé en revue la Position Nette du Gouvernement (PNG) au 31 décembre 2002, par banque y compris la Banque Centrale qui a fourni ce document. Un autre document, retraçant les opérations financières de l'Etat a également été examiné avec des estimations provisoires à fin décembre 2002. Ce document était composé d'une note de synthèse et d'une note explicative qu'accompagnaient les tableaux annexes.

L'évaluation de la situation économique et financière de l'Etat à fin décembre 2002 comprenait les données actualisées sur le secteur réel divisé en deux parties : l'économie gabonaise en 2002 et les perspectives macroéconomiques à moyen et long terme.

Cette évaluation tient compte de l'exécution de la LFR 2002, de l'évolution des recettes de l'Etat, et de la situation de la dette gabonaise vis à vis des bailleurs de fonds.

L'évolution des réformes structurelles a encore figuré au centre des points examinés notamment ceux restés en suspens lors de la mission d'octobre, cas des textes suivants :

- ?? Loi n°2/97 portant création, organisation et fonctionnement du FER ;
- ?? Loi n°010/02 instituant un régime de prévention et de répression de l'enrichissement illicite en République Gabonaise ;
- ?? Loi n°011/02 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de lutte contre l'enrichissement illicite ;
- ?? Projet de loi portant orientation du développement économique et social en République Gabonaise ;
- ?? Loi n°9/98 portant création d'un fonds des générations futures ;
- ?? Loi n°003/2000 portant ratification de l'Ordonnance N°006/PR du 12 Février 2000 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Investissements Privés(APIP) ;

- ?? Ordonnance n°006/PR du 12 Février 2000 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Investissements Privés(APIP) ;
- ?? Décret n°000094/PR/MCIPIIR relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence de Promotion des Investissements Privés(APIP) ;
- ?? Calendrier indicatif relatif à la réforme du régime de passation des marchés publics ;
- ?? Décret n°001140/PR/MEFBP portant code des marchés publics ;
- ?? Décret n°116/PR/MEFBP portant création, attributions et organisation de la Direction Générale des Impôts ;
- ?? Projet de décret portant création, attributions et organisation de la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation ;
- ?? Fiche technique sur la libéralisation des prix et les dispositions relatives à la loi sur la concurrence ;
- ?? Arrêté n°0083/MEFBP portant création de la commission spéciale de rédaction des textes organisant l'Inspection Générale des Finances ;
- ?? Projet d'arrêté portant organisation et attributions des services douaniers de la Circonscription Douanière de l'Estuaire ;
- ?? Etat de révision des lois 4/85 et 5/85 ;
- ?? Etat d'avancement des travaux sur la nouvelle nomenclature budgétaire.

SEMINAIRES ET COLLOQUES

Au titre des séminaires et colloques, la Direction du Budget, pour le compte de la Direction Générale du Budget, a pris part au colloque organisé par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International relatif à la gestion budgétaire dans les pays Africains francophones qui s'est tenu à Abidjan (Côte-d'Ivoire) du 17 au 22 juin 2002. De même, la Direction du Budget était représentée au séminaire atelier sur l'ajustement et la convergence en Afrique qui s'est tenu à Yaoundé (Cameroun) au mois d'octobre 2002.

Colloque sur la gestion budgétaire dans les pays francophones d'Afrique

Ce colloque avait pour objectif : l'amélioration de la gestion des Finances publiques.

En effet, les pays d'Afrique francophone ont entrepris depuis quelques années, avec l'aide du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM), la mise en œuvre des programmes de réformes économiques.

Etant confrontés, dans l'ensemble, à une situation économique difficile : baisse des cours des matières premières, augmentation du service de la dette publique... beaucoup de ces pays sont rentrés dans l'engrenage du recours systématique à l'aide extérieure. Cette situation a eu pour principale conséquence une accentuation des déficits.

Le recours au financement monétaire étant très difficile, étant donné que la plus part de ces pays sont en zone monétaire, le seul instrument qu'ils ont à leur disposition reste le Budget de l'Etat. La marge de manœuvre est donc très étroite.

A cet effet, le colloque sur la gestion budgétaire trouve tout son intérêt dans la mesure où les problèmes de financement ne sont pas abordés sous un angle purement comptable, mais plutôt sous une approche qui privilégie la bonne gestion budgétaire. Il s'agit notamment de réviser les cadres institutionnels, de mettre en place des systèmes intégrés de gestion des Finances Publiques, d'améliorer et de perfectionner les contrôles.

Les principaux enseignements à tirer du colloque sont les suivants :

- ~~des~~ des faiblesses structurelles des pays africains par rapport à la France notamment en ce qui concerne les contrôles ;
- ~~d'~~ d'impératif pour les Etats de s'assurer que le Budget se compose d'un ensemble de programmes qui maximisent un rendement social des dépenses publiques ;
- ~~la~~ la gestion des biens et services dont l'offre est rentable que l'Etat doit laisser au secteur privé en se désengageant du secteur productif pour se concentrer sur ses missions régaliennes ;

✍ la relation positive que l'Etat doit assurer entre la politique de dépense et la bonne gestion budgétaire qui passe, entre autres, par une meilleure formation des cadres et une bonne assise démocratique ;

✍ des leçons du processus de réforme du système budgétaire en France en l'occurrence la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de Finances qui met en exergue deux principaux objectifs à savoir :

✍ réformer le cadre de la gestion publique pour l'orienter vers le contrôle de la performance et la responsabilisation des gestionnaires ;

✍ renforcer la transparence des informations budgétaires et la portée de l'autorisation parlementaire.

✍ la mise en place, dans le cadre de la bonne gouvernance, des systèmes intégrés de gestion des Finances Publiques devient une nécessité absolue ;

✍ la mise en place obligatoire d'un plan de trésorerie comme instrument privilégié pour une bonne prévision de financements. L'unité chargée de sa confection doit, de préférence, être rattachée au cabinet du Ministre des Finances. Le comité pour la confection du plan de trésorerie doit comprendre des agents issus des Services suivants :

✍ Cabinet du Ministre ;

✍ Direction Générale du Budget ;

✍ Régies financières.

En définitive, il importe de comprendre que la préparation d'un « bon Budget » requiert, au préalable, un cadre macroéconomique sain et équilibré c'est-à-dire la mise en place de politiques saines et judicieuses.

Cependant, au-delà de cet aspect, se pose, avec beaucoup d'acuité, la question de l'impact des Budgets qui sont mis en place. En effet, dans les domaines de l'Education et de la Santé, les dotations sont souvent très importantes, mais pour quels résultats (impacts) ? Est-ce que les indicateurs de réduction de la pauvreté, par exemple, le démontrent avec pertinence ?

Aujourd'hui, plus qu'avant, les Etats doivent d'avantage mettre l'accent sur la détermination d'objectifs précis à atteindre à court et moyen terme, ainsi que leurs modes d'évaluation qui doivent être, aussi bien, quantitatifs que qualitatifs.

Séminaire atelier sur l'ajustement et la convergence en Afrique

Ce séminaire avait pour objectif: la meilleure compréhension de l'ajustement budgétaire et comment cet ajustement s'inscrit dans des cadres de convergence. En effet, la politique budgétaire est un déterminant essentiel de l'évolution économique nationale et internationale.

A cet effet, l'une des principales fonctions du FMI est de donner des avis sur la politique budgétaire des pays membres. Cette fonction est mise en œuvre en exerçant la surveillance des politiques économiques et financières des pays membres pris individuellement, en vue de garantir une croissance soutenue et une stabilité des prix et la surveillance du système monétaire international pour une expansion harmonieuse du commerce international.

L'atelier a tenté d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

- ☞ Quelles sont les caractéristiques des différents cadres de convergence ?
- ☞ comment évalue-t-on l'orientation de la politique budgétaire ?
- ☞ pourquoi l'ajustement budgétaire ?
- ☞ quels facteurs prendre en compte pour déterminer la taille (ou la vitesse) et la composition de l'ajustement budgétaire ?
- ☞ comment concevoir les politiques fiscales et les dépenses ?
- ☞ quelle est l'expérience de l'ajustement budgétaire à partir de l'étude de cas de quatre pays ?
- ☞ quel est le rôle joué par la gouvernance ?

Au terme de cet atelier, les principaux enseignements suivants peuvent être retenus :

- ☞ contrairement aux zones CEMAC et UEMOA, dans l'Union Européenne c'est la convergence des politiques économiques et monétaires qui a abouti à l'Union monétaire. Celle-ci se réalise par l'imposition de critères de convergence nominale (taux de change, taux d'inflation et taux d'intérêts) vers les pays les moins inflationnistes, complétés par des critères de convergence budgétaire (déficit public et ratio de la dette limités respectivement à 3% et 60% du PIB) ;
- ☞ dans la zone UEMOA, en décembre 1999, le traité constitutif a été modifié par le "Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité entre les Etats membres". Il constitue un instrument communautaire destiné à assurer la mise en œuvre harmonieuse du dispositif de la surveillance multilatérale de politiques macroéconomiques au sein de l'Union ;
- ☞ des critères de convergence dans la zone UEMOA sont de deux ordres :

critères de premier rang :

- ?? solde budgétaire de base/PIB nominal \geq 0% en 2002 ;
- ?? taux d'inflation annuel moyen : 3% maximum ;
- ?? encours de la dette/PIB nominal : 70% maximum ;
- ?? non accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs sur la période courante.

critères de second rang :

- ?? masse salariale/recettes fiscales : 35% maximum en 2002 ;
- ?? investissements publics financés sur ressources internes/recettes fiscales : 20% minimum en 2002 ;
- ?? pression fiscale : 17% minimum ;
- ?? déficit extérieur courant hors dons/PIB nominal : 5% maximum.

Chaque Etat membre soumet au Conseil de Convergence un programme pluriannuel dans lequel le sentier de convergence visant à assurer la réalisation à moyen et long terme des normes de convergence est clairement défini.

Par ailleurs, un mécanisme de sanction est prévu dans le cadre du Pacte de convergence.

✍ dans la zone CEMAC, c'est en 1993 qu'un Conseil de Convergence, dirigé par la BEAC, est créé avant que le Secrétariat exécutif de la CEMAC ne prenne le relais à partir de 2001. Quatre organes de surveillance multilatérale ont été créés dont les Cellules nationales, dans chaque Etat ;

✍ des critères du Conseil de Convergence ont été repris avant d'être jugés peu contraignants. D'où la mise en place de nouveaux critères.

anciens critères :

- ?? taux de couverture de la monnaie : 20% minimum ;
- ?? solde primaire : positif ou nul ;
- ?? variation des arriérés : négative ou nulle sur période courante ;
- ?? variation de la masse salariale : inférieure à la variation des recettes budgétaires.

nouveaux critères :

- ?? solde budgétaire de base : positif ou nul ;
- ?? inflation : inférieure ou égale à 3% ;
- ?? variation des arriérés : négative ou nulle ;
- ?? taux d'endettement : inférieur ou égal à 70% du PIB.

Afin d'apprécier les efforts de convergence des Etats membres à l'horizon 2004, des programmes triennaux glissants de convergence sont exigés. Des sanctions non financières sont prévues en cas de dérapage.

- ✎✎ L'ajustement budgétaire a pour objectif la réduction des déficits. En effet, la politique budgétaire est, en général, au centre de la politique d'ajustement à cause de son influence sur l'inflation, la position extérieure et la croissance ;
- ✎✎ La politique budgétaire peut s'avérer insuffisante pour atteindre les objectifs d'ajustement à la fois internes et externes. Il faut alors l'accompagner par une modification des prix relatifs afin de résorber le déséquilibre externe ;
- ✎✎ Les politiques budgétaires et monétaires doivent être coordonnées car elles s'influencent réciproquement. C'est ainsi qu'une politique budgétaire expansionniste peut entraîner des tensions inflationnistes. De même, une politique monétaire restrictive peut avoir des conséquences néfastes sur les finances publiques, notamment sur les conditions de financement et de refinancement de la dette ;
- ✎✎ Les politiques structurelles requièrent un cadre macroéconomique stable; elles peuvent avoir des conséquences budgétaires importantes. C'est la raison pour laquelle, l'ajustement est souvent accompagné de réformes structurelles (réforme des entreprises publiques, de la fonction publique réforme financière,...) ;
- ✎✎ L'ampleur de l'ajustement budgétaire répond, principalement, à la nécessité de garantir la solvabilité à long terme de l'Etat ;
- ✎✎ L'ajustement doit passer par une baisse des dépenses courantes notamment les salaires, les dépenses improductives et non pas par un relèvement des revenus fiscaux. L'ajustement des recettes doit s'appuyer sur des réformes fiscales ;
- ✎✎ La gestion des finances publiques doit s'inscrire dans un cadre juridique et administratif clair. Aussi, les objectifs en matière de finances publiques, le cadre macroéconomique, les politiques et les principaux aléas budgétaires identifiables doivent-ils être précisés.

RELATIONS AVEC LA CEMAC

Les risques de fragilisation de la monnaie par des politiques économiques et budgétaires nationales divergentes ont fait naître, au sein des pays de la CEMAC, un cadre de convergence. Il est donc paru nécessaire de coordonner ces politiques et de les rendre cohérentes avec la politique monétaire commune.

Aussi, un dispositif de surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques a-t-il été mis en place. Ce mécanisme comprend les quatre organes suivants :

✎ **La Cellule nationale.** Elle a pour mission la collecte et la mise en cohérence des données statistiques nationales, le traitement et l'analyse des informations relatives à chacun des pays membres. Le rapport économique semestriel qui en découle est transmis au secrétariat exécutif de la CEMAC ;

✎ **La Cellule communautaire.** Elle est chargée de préparer les travaux du Collège de surveillance. A ce titre, elle fournira régulièrement aux cellules nationales des données ayant un impact sur les politiques économiques de leur pays. Elle rédigera périodiquement le rapport d'exécution de la surveillance, qui est communiqué au Collège, sur l'état de la convergence dans l'Union Economique ;

✎ **Le Collège de surveillance.** Il se réunit au moins deux fois par an et a pour mission de préparer des réunions semestrielles du Conseil des Ministres relatives à l'exercice de la surveillance. Elle rédigera, à cet effet, un rapport économique dont la forme et le contenu s'appuiera sur les données collectées sur les quatre grands secteurs que sont : l'environnement international et le secteur réel ; les finances publiques ; la situation monétaire ; le secteur extérieur ;

✎ **Le Conseil des Ministres.** Il est chargé de fixer les principales orientations de la communauté. Il exerce la surveillance sous forme de recommandations aux Etats membres sur la base des rapports et des propositions du secrétariat exécutif.

C'est donc dans le cadre de la surveillance multilatérale, que la Direction du Budget représentant la Direction Générale du Budget, prend part aux activités de la Cellule Nationale de Surveillance Multilatérale.

En 2002, ces activités ont concerné les principaux points suivants :

✎ rédaction du rapport semestriel de la République Gabonaise ;

✎ arrêté portant création, attributions, et organisation de la Cellule Nationale de Surveillance Multilatérale du Gabon ;

✎ canevas de présentation d'un programme triennal de convergence.

GESTION ADMINISTRATIVE ET DU PERSONNEL

Conformément à l'**article 13** du décret n°1207/PR/MINCOFIN du 27 novembre 1977, portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie et des Finances, la Direction du Budget a pour mission :

- de centraliser, étudier et arrêter les prévisions pluriannuelles des recettes et des dépenses ;
- de coordonner et d'animer les travaux préparatoire des Départements Ministériels relatifs aux prévisions des dépenses budgétaires ;
- de préparer le Budget Général de l'Etat, en recette et en dépenses ;
- de mettre en forme le projet de Loi de Finances ;
- de suivre et d'orienter l'exécution du Budget ;
- d'étudier les modifications budgétaires à apporter en cours d'exercice, et d'élaborer des textes rectificatifs correspondants ;
- de préparer les projets de Lois de règlement ;
- de veiller au strict respect des délais et du calendrier de présentation et d'exécution du Budget par l'ensemble des organismes partenaires ;
- d'étudier, en liaison avec la Direction Générale du Contrôle Financier toutes questions générales ou particulières et tous projets de textes susceptibles d'avoir une répercussion directe ou indirecte sur les Finances Publiques.

Sont placés sous l'autorité du Directeur du Budget :

a) Le Service de la prévision des Ressources chargé :

- de centraliser et d'étudier les prévisions annuelles et pluriannuelles des recettes avec les règles financières, de préparer le budget général de l'Etat en recettes et de mettre en forme, pour ce qui concerne, la Loi de Finances.
- de suivre au mois le mois, l'exécution du programme des recettes de l'année en cours et d'en analyser l'évolution ;
- d'étudier et d'exécuter sur la base des consignes données par le Directeur, les modifications des recettes budgétaires à apporter en cours d'exercice ;
- de préparer la partie « recettes » de la loi de règlement.

b) Le Service de la prévision des Emplois chargé :

- de centraliser et d'étudier les prévisions annuelles et pluriannuelles des dépenses, de préparer le budget général de l'Etat en dépenses et de mettre en forme, pour ce qui concerne, la Loi de Finances.
- de suivre au mois le mois, l'exécution du programme des dépenses de l'année en cours ;
- d'étudier et d'exécuter sur la base des consignes données par le Directeur, les modifications de dépenses budgétaires à apporter en cours d'exercice ;
- de préparer la partie « dépenses » de la loi de règlement.

Pour ce faire, la Direction du Budget comprend :

un Directeur ;
deux chefs de service ;
onze Chargés d'études de catégorie A1 ;
trois Chargés d'études de catégorie A2 ;
quatre agents d'exécution ;
un secrétariat (2 agents) ;
un bureau de courrier (2 agents).

TRAVAUX INFORMATIQUES

1. Expertise sur la clôture du budget de l'exercice 2001 notamment la régularisation des anticipations du trésor, le regroupement dans JDE (5 mois) des crédits de fonctionnement et d'investissement ;
2. Rétablissement de la cohérence du budget dans JDE par rapport à la LFR 2001 ;
3. Le Transfert des données dans l'application élaborant la loi de règlement 2001 ;
4. Redémarrage de l'application DA pour la mise en place du budget 2002 ;
5. Assistance technique sur la préparation et la saisie du budget de l'exercice 2003 ;
6. Continuité de l'Etude sur l'élaboration d'une nouvelle nomenclature budgétaire ;
7. Basculement de l'exercice du budget sur DA 2.0 en novembre 2002.

CONCLUSION

Au regard des résultats obtenus, l'on est en droit de penser que les conditions de travail, administratives et de vie des agents semblent être les plus adéquates dans notre direction.

Certes, les agents de la Direction du budget ne sauraient se plaindre des équipements informatiques et de quelques formations leur permettant de se perfectionner sur le plan professionnel. Mais il conviendrait de reconnaître que la performance et l'efficacité ne pourraient se contenter indéfiniment de ces avancées non négligeables.

Contrairement à ce que certains pensent (renforcer la Direction du Budget par l'assistance technique !), notre direction est pourvue aujourd'hui d'un personnel compétent, mais en effectifs insuffisants. Le souci qui nous habite réside dans l'espace de travail, principale limite au recrutement d'agents en nombre suffisant (voir projet d'organigramme de la DB), la réhabilitation des situations administratives (confirmation des chargés d'études) et l'amélioration des conditions de vie ; c'est-à-dire toute chose susceptible de retenir les agents qui seraient tentés par le départ.

Puisse l'année 2003 être celle du "bon départ" pour la Direction du Budget avec la prise en compte progressive de ses doléances !

Malgré la persistance des difficultés économique et financière du pays et l'obligation pour le Ministère chargé des Finances de montrer en premier la preuve de l'assainissement clamé par le Gouvernement, nous savons compter sur la bienveillance de notre Directeur Général qui place notre direction, nous le croyons, au premier plan des services placés sous son autorité.

Respects./-

Libreville, le

Le Directeur du Budget

Yolande OKOULATSONGO